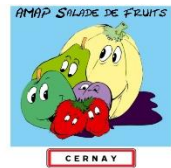




Contrat de carte à points Amaps légumes et/ou fruits

CERNAY

Saison 2023/2024



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consom'acteur
Famille KOEHL EARL KOEHL	NOM, Prénom
4 rue du Traîneau	Adresse
68270 Ruelisheim	Code postal, commune
earlkoehl@orange.fr 06 81 17 06 74	Mail Tél.

N° d'adhérent :

Membre de l'ama AU POTAGER DE LA THUR : oui - non

Membre de l'ama SALADE DE FRUITS : oui - non

Membre d'une autre ama : oui - non

Valeur du point : 1.00€

Pour l'ama AU POTAGER DE LA THUR et/ou l'ama SALADE DE FRUITS, vous pouvez acquérir une carte à points **d'une valeur mini de 20 points (soit 20€) et d'une valeur maxi de 100 points (soit 100€)** sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Attention ! : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'ama AU POTAGER DE LA THUR et/ou de l'ama SALADE DE FRUITS, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de EARL KOEHL

Etabli en 1 exemplaire à, le et signé par les parties :	
Le producteur	Le consom'acteur
(signature).....	(signature).....

Rappel : valeur du point = 1.00€

Dates (Souscription, renouvellement ou utilisation)	Approvisionnement de la carte (ou report solde carte de la saison précédente)	Débit (en points)	Crédit (en points)